



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Procès-Verbal

Le 26 août 2013

Province de Québec
Municipalité de Saint-André-Avellin

À une **séance ajournée** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 26^e jour du mois d'août 2013, à 20h00, à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Michel Forget,
Lorraine Labrosse,

Germain Charron,
Richard Parent

Marc Ménard,

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Claire Tremblay, Directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Parole au public (21h00);
4. Items discutés :
 - 4.1. Législation :
 - 4.1.1. Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2013
 - 4.1.2. Liste de priorités des travaux sur le réseau routier supérieur du ministère des Transports du Québec
 - 4.1.3. Dossier MADA
 - 4.1.4. Suivi au dossier Festival Western
 - 4.1.5. Suivi au dossier du Théâtre des 4 Sœurs
 - 4.1.6. Demande d'appui au Programme Nouveaux Horizons
 - 4.2. Administration :
 - 4.2.1. Démission d'un employé à l'aréna
 - 4.2.2. Suivi au dossier dépôt de rôle d'évaluation
 - 4.2.3. Suivi au dossier de congés de « santé » des employés
 - 4.3. Sécurité publique :
 - 4.3.1. Sécurité incendie :
 - 4.3.1.1 Demande de l'Association des pompiers volontaires
 - 4.3.1.2 Portes de la caserne
 - 4.3.1.3 Suivi au dossier Protocole de mobilisation des services de désincarcération et incendie lors d'un accident sur la route

- 4.4. Voirie municipale :
 - 4.4.1. Cellulaires – forfait vs coût mensuel actuel
- 4.5. Hygiène du milieu :
 - 4.5.1. Précisions sur l'application du règlement concernant la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables, des encombrants et résidus verts
- 4.6. Aménagement, urbanisme et environnement :
 - 4.6.1. Projet de modification au règlement de zonage no 31-00 pour période autorisée avec et sans permis pour les roulottes
 - 4.6.2. Adoption d'un règlement modifiant le règlement de prolongement de services
 - 4.6.3. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage 31-00 superficie et matériaux de finis extérieurs pour nouvelles constructions résidentielles
- 4.7. Loisirs et culture :
 - 4.7.1. Demande de la CSLP pour location de terrain
 - 4.7.2. Service de paiement par Interac au Complexe Whissell
 - 4.7.3. Demandes du comité culturel pour des travaux au Mont St-Joseph
 - 4.7.4. Demande de l'Association régionale de camping caravaning de l'Outaouais (ARCCO)
- 5. Correspondance de la Secrétaire-trésorière;
- 6. Varia;
- 7. Calendrier mensuel;

Date	Heure	Rencontre

- 8. Levée de l'assemblée.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1.1. **AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

1308-380

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QU' à 20h10 l'assemblée soit ouverte et ajournée dès maintenant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

1.2. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1308-381

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QU' à 20h50 l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

_____ Maire
_____ Sec. Très.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1308-382

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté avec les ajouts suivants :

- 4.6.4 - *Projet de règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 13-65PR*
- 4.6.5 – *Gestion des milieux humides- rencontre MDDEFP- offre de service CIMA*
- 4.6.6 – *Cours d'eau Groulx- travaux d'entretien- mandat trappeur*
- 4.7.5 – *Création d'une réserve pour les travaux de Rues Principales*
- 4.7.8 – *Suivi appel d'offres pour enseignes de noms de rues*
- 6.1 – *Mandat à CIMA+ pour plans et devis – Pavage rang St-André*
- 6.2 – *Appel d'offres pour pavage du rang St-André*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. **PAROLE AU PUBLIC**

Compte tenu de l'heure, cet item est reporté ultérieurement.

4. **ITEMS DISCUTÉS**

4.1 **LÉGISLATION**

4.1.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2013**

1308-383

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 8 juillet 2013 est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.1.2 **LISTE DE PRIORITÉS DES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU ROUTIER SUPÉRIEUR DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

1308-384

ATTENDU QU' une liste de priorités des travaux sur le réseau routier supérieur du ministère des Transports du Québec (MTQ) doit être soumise à la MRC de Papineau avec le 11 septembre prochain;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE la municipalité confirme les travaux qu'elle priorise comme suit :

1. *Partie urbaine de la rue Ste-Julie Est*
2. *Réaménagement de l'intersection du rang Ste-Julie Est et de la Route 323*
3. *Réparation de la surface du pont sur la route 321 au centre du village*

Municipalité de Saint-André-Avellin

4. L'accès au terrain de l'ancien « Second Début » - aménager un accès dans le trottoir
5. L'Aménagement d'une bretelle similaire à celle de Second Début à l'intersection de la route 321 et la rue Ste-Julie Est (Théâtre des 4 Sœurs – compte tenu de la vente aux enchères prévue)

ET QU' elle dépose ladite liste avant le 11 septembre prochain à la MRC de Papineau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.1.3 DOSSIER MADA

À suivre au retour de vacances de la gestionnaire en charge du dossier, Stéphanie Roy, du MAMROT.

4.1.4 SUIVI AU DOSSIER FESTIVAL WESTERN

1308-385

ATTENDU QU' une demande antérieure fut déposée pour une location du bar sur 7 jours durant l'évènement du Festival Western, et qu'il fut utilisé cette année sur 10 jours;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE la municipalité maintienne le statu quo quant aux coûts de location et de suggérer une rencontre avec le comité du Festival Western sur certains sujets afin d'optimiser notre collaboration et celle du Festival lors de cette activité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.1.5 SUIVI AU DOSSIER DU THÉÂTRE DES 4 SOEURS

1308-386

ATTENDU QUE la propriété du Théâtre des 4 Sœurs sera mise aux enchères dans les prochaines semaines;

ATTENDU QUE lors de la session régulière du 5 août dernier, des contribuables de la municipalité ont fait valoir leur intérêt à l'effet que les membres du conseil fassent une offre d'achat sur la propriété du Théâtre des 4 Sœurs;

ATTENDU QUE le bâtiment et certains équipements sont dans un état plus endommagé que lors de notre première offre en septembre 2011 (résolution 1109-354EX);

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil procède à une offre d'achat sur la propriété sise au 150 rue Principale (Théâtre des 4 Sœurs) de 50 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

c.c. Gauthier Lévy & Associés

4.1.6 DEMANDE D'APPUI AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

1308-387

ATTENDU QUE la Commission des sports, loisirs et parcs (CSLP) soumet une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour l'achat et l'installation d'exerciseurs et ceci, pour son parcours santé du projet « Nos aînés en action » pour le parc des générations;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE la municipalité remette à la CSLP une lettre d'appui autorisant l'installation desdits exerciseurs dans le parc des Générations, sis au 530, rue Charles-Auguste-Montreuil, Saint-André-Avellin afin que ce projet permette à nos aînés d'avoir accès à une gamme d'activités et de services mieux adaptés à leurs besoins, dans un lieu sécuritaire et qu'à cette fin un contrat de location d'une durée minimale de cinq (5) ans soit préparé à cet effet;

ET QUE nos employés assureront l'entretien desdits équipements et espaces prévus à cette fin;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, et Madame Claire Tremblay, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, soient autorisées de signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat à être signé entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.2 ADMINISTRATION

4.2.1 DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ À L'ARÉNA

1308-388

ATTENDU QU' un employé au poste de journalier du secteur de l'aréna a remis sa démission avec date de départ le 30 août 2013;

ATTENDU QU' il y a nécessité d'adapter ledit poste aux besoins actuels de la municipalité;

ATTENDU QU' il y aura nécessité de réétudier l'organigramme dans le secteur Loisirs pour mai 2014;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil autorisent Madame Claire Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'embauche d'un journalier qui occupe présentement un poste saisonnier à la municipalité dans le secteur Loisirs, soit Monsieur Sylvain Demontigny, et ce, pour une période se terminant fin avril 2014 pour occuper le poste de journalier devenu vacant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.2.2 SUIVI AU DOSSIER DÉPÔT DE RÔLE D'ÉVALUATION

1308-389

ATTENDU QU' une demande fut déposée par Servitech auprès de la MRC de Papineau pour

Municipalité de Saint-André-Avellin

une extension jusqu'au 1^{er} novembre 2013 pour le dépôt du rôle de la municipalité de Saint-André-Avellin;

ATTENDU QUE Servitech requiert de la MRC de Papineau d'émettre une résolution autorisant le report du dépôt de ce rôle à la date maximale du 1^{er} novembre 2013 et d'en transmettre une copie certifiée conforme au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

ATTENDU QUE les membres de notre conseil ont décidé en mars 2013 de mandater Servitech pour la refection de notre rôle, et ce, suite à une analyse des dates du marché et des effets de la modernisation ainsi que de notre médiane à 86%;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil autorisent le report du dépôt de ce rôle à la date maximale du 1^{er} novembre 2013;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

c.c. Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

4.2.3 SUIVI AU DOSSIER DE CONGÉS DE « SANTÉ » DES EMPLOYÉS

1308-390

ATTENDU QUE suite à la demande des employés d'être rémunérés à 100 % pour le solde de leurs congés de santé accumulés à leur départ de la Municipalité;

ATTENDU QU' une nouvelle étude fut soumise depuis l'émission de la résolution no 1308-375;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil accordent le paiement des congés de santé aux employés admissibles de la façon suivante :

- les congés de santé de 2012 accumulés au 31 juillet 2013 sont payables à 50 % en décembre de chaque année sur 4 ans ou au départ de l'employé si avant la fin du terme; tous les montants en deça de 200 \$ seront payable en un seul versement;
- pour tous les employés admissibles, à compter du 1^{er} janvier 2013, les congés de santé accumulés sont payables à 100% ou remboursables (si solde créditeur) en janvier de chaque année ou au départ de l'employé si celui-ci survient avant la fin de l'année;
- pour les employés affectés par le plafond maximal des congés de santé accumulés avant le 1^{er} janvier 2013, le cumul mensuel des heures de santé pour l'année en cours est rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

ET QUE cette résolution abroge la résolution no 1308-375.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.3.1 SÉCURITÉ INCENDIE

Maire

Sec. Très.

4.3.1.1 DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

1308-391

ATTENDU QUE l'Association a déposé une demande d'utilisation gratuite du terrain de balle, du stationnement et des salles de bain à l'arrière de l'aréna lors d'un tournoi de balle qui aura lieu les 6, 7 et 8 septembre prochains, organisé dans le but de ramasser des fonds pour couvrir les frais de déplacement à la compétition provinciale des pompiers 2014 à Havre St-Pierre;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil autorisent l'utilisation gratuite du terrain de balle, du stationnement et des salles de bain à l'arrière de l'aréna lors du tournoi de balle qui aura lieu les 6, 7 et 8 septembre prochains, et ce, aux fins de ramasser des fonds.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.3.1.2 PORTES DE LA CASERNE

1308-392

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions dont une pour changer les cadrages au complet des portes de la caserne et l'autre pour ne changer que le bas des cadrages par des plaques;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

*ET RÉSOLU QUE les élus acceptent l'option de changer les cadrages au complet des portes de la caserne au montant de **3 160 \$ plus taxes**, car il fut constaté des défauts dans les parties supérieures des cadrages également;*

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31020 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.3.1.3 ADHÉSION AU NOUVEAU PROTOCOLE DE MOBILISATION DES SERVICES DE DÉSINCARCÉRATION ET DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE LORS D'ACCIDENTS DE LA ROUTE DE LA MRC PAPINEAU;

1308-393

ATTENDU la résolution numéro 2011-02-037, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC Papineau tenue le 16 février 2011, confirmant la procédure privilégiée lors d'accidents de la route avec blessé(s);

ATTENDU qu'en relation avec la mise en place d'un service de répartition des appels d'urgence 9-1-1 et de transmission secondaire incendie de la MRC des Collines de l'Outaouais, les services de désincarcération situés sur le territoire de la MRC de Papineau jugent pertinent d'élaborer et d'appliquer une modification au protocole actuel de mobilisation uniforme sur l'ensemble dudit territoire;

ATTENDU que suite aux rencontres qui ont eu lieu entre les directeurs des différents services de sécurité incendie de la MRC de Papineau et de la Sûreté du Québec (poste de la MRC de Papineau), un comité aviseur a été mis en place dans le but d'élaborer et de présenter une modification au protocole de mobilisation actuel, qui respecte les normes de sécurité incendie et de désincarcération lors d'accidents de la route;

ATTENDU que la mise en place et l'application du protocole de déploiement de l'appareil de désincarcération et des services d'incendie sont régies par la MRC de Papineau et sont exécutées exclusivement par le centre de répartition des appels d'urgence 9-1-1 et secondaire incendie de la MRC des Collines de l'Outaouais;

ATTENDU que la MRC de Papineau doit jouer un rôle de premier plan dans la gestion des protocoles de mobilisation des services de désincarcération et de sécurité incendie sur le plan régional, suivant la compétence qui lui a été déléguée par les municipalités locales en matière d'appels d'urgence 9-1-1;

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Saint-André-Avellin accepte les termes et les conditions de du nouveau protocole de mobilisation des services de désincarcération et des pompiers lors d'accidents de la route avec blessés;

QUE le Conseil municipal de Saint-André-Avellin propose à la MRC de Papineau de préparer ou de faire préparer un projet de règlement uniformisé facilitant la récupération, par les Municipalités, des coûts engendrés par le déplacement des pompiers lors d'accidents impliquant des non-résidents;

QUE La Municipalité de Saint-André-Avellin adhère au protocole de mobilisation et l'accepte pour d'adoption à la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau prévue le 18 septembre 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.4 VOIRIE MUNICIPALE

4.4.1 CELLULAIRES – FORFAIT VS VERSEMENT MENSUEL

1308-394

ATTENDU QUE des options ont été étudiées sur l'utilisation de cellulaire par des employés saisonniers pour fins de travail;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE la municipalité verse une compensation mensuelle de 20 \$ à des employés qui doivent utiliser leur cellulaire personnel pour fins de travail, et ce, rétroactivement au 1^{er} juillet 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.5 HYGIÈNE DU MILIEU

4.5.1 PRÉCISIONS SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES MATIÈRES RECYCLABLES, DES ENCOMBRANTS ET RÉSIDUS VERTS

1308-395

ATTENDU QU' il y a nécessité de préciser le mandat de l'application du règlement concernant la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables, des encombrants et des résidus verts à l'article 4.1 dudit règlement;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE l'aspect législatif de l'application dudit règlement soit confiés au Service d'urbanisme et environnement, et que l'aspect pratique de l'application dudit règlement tel que la gestion de l'Écocentre sera confié au Service de sécurité publique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.6 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4.6.1 PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 31-00 POUR PÉRIODE AUTORISÉE AVEC ET SANS PERMIS POUR LES ROULOTTES

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

4.6.2 ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PROLONGEMENT DE SERVICES

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

4.6.3 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 31-00 SUPERFICIE ET MATÉRIAUX DE FINIS EXTÉRIEURS POUR NOUVELLES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES

1308-12AM

AVIS DE MOTION

Monsieur/Madame le conseiller, Germain Charron, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement pour adoption, concernant une modification au règlement de prolongement de services.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil auront copie du règlement avant son approbation.

4.6.4 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 13-65PR

1308-396

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 13-65PR

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 104-06

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le Règlement sur les usages conditionnels numéro 104-06 qui est entré en vigueur le 5 décembre 2006;

Maire

Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire permettre dans la Zone forestière (FOR-a) du secteur de votation numéro 115, à l'intérieur d'un terrain de camping, l'aménagement d'une seule chambre à coucher dans une maisonnette;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QU' un projet de règlement portant le numéro **13-65PR** de la Municipalité de Saint-André-Avellin, intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 104-06** soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'article 3.2 est modifié, soit que le deuxième paragraphe de la section relative à la Zone forestière (FOR-a) 115 est remplacé celui qui se lit comme suit;

«Les usages et constructions accessoires à un terrain de camping sont les stationnements, les remises, les galeries, les terrasses, les maisonnettes sans sous-sol et d'une hauteur maximale d'un étage, comprenant strictement une cuisinette, une salle à manger, une salle de bain, un salon et une seule chambre à coucher.»

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(Thérèse Whissell)

(Claire Tremblay)

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

CLAIRE TREMBLAY
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

4.6.5 **GESTION DES MILIEUX HUMIDES- RENCONTRE MDDEFP- OFFRE DE SERVICE CIMA**

1308-397

ATTENDU QUE la Direction du patrimoine écologique et des parcs du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a rendu son avis sur le plan de gestion des milieux humides;

ATTENDU QUE le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs exige que plusieurs scénarios de conservation pour discussion et analyse lui soient soumis;

ATTENDU QU' il y a de tenir une rencontre avec la Direction régionale du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs afin d'échanger sur ce sujet afin de préparer des scénarios de compensation alternatifs à soumettre à la Direction du patrimoine écologique et des parcs;

ATTENDU QU' *la firme CIMA+ a soumis une offre de service d'un accompagnement lors de la tenue de la rencontre requise avec la Direction régionale du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, à tarif horaire de 100,00\$/heure, plus les frais de déplacement;*

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU *que le conseil municipal accepte ladite offre;*

ET QUE *cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 41500 410.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.6.6 COURS D'EAU GROULX- TRAVAUX D'ENTRETIEN- MANDAT TRAPPEUR

1308-398

ATTENDU QUE *suite à une procédure d'appel d'offre auprès d'entrepreneurs relativement à des travaux d'entretien du cours d'eau Groulx, aucune soumission n'a été soumise à la municipalité;*

ATTENDU QU' *il a été constaté que le niveau d'eau actuel dans le cours d'eau est anormalement élevé, et causé par la présence de barrages de castors;*

ATTENDU QUE *cette situation est inadéquate pour permettre la réalisation des travaux d'entretien dudit cours d'eau Groulx;*

ATTENDU QU' *il y a lieu de procéder à la capture des castors et au démantèlement des barrages de castors;*

ATTENDU QU' *une offre de service a été soumise par Monsieur Christian Sabourin, trappeur;*

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU *que le conseil municipal mandate Monsieur Christian Sabourin à procéder à la capture de castors et au démantèlement des barrages des castors afin de rétablir l'écoulement normal de l'eau dans le cours d'eau, au tarif de 20,00\$/heure et de 55,00\$ pour la capture de chaque castor;*

ET QUE *cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 32000 529.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.7 LOISIRS ET CULTURE

4.7.1 DEMANDE DE LA CSLP POUR LOCATION DE TERRAIN

1308-399

ATTENDU QUE *la Municipalité a reçu une demande de la Commission des sports, loisirs et parcs (CSLP) de Saint-André-Avellin, organisme à but non-lucratif, pour la location du terrain du Parc des Générations pour y installer des exercices;*

Municipalité de Saint-André-Avellin

ATTENDU QUE dans les règlements généraux de cet organisme à l'article 4 – Buts et Objectifs-, ceux-ci s'engagent à travailler en collaboration avec la municipalité dans le but :

- Promouvoir la qualité de vie de communauté par le truchement du loisir et du sport;
- D'améliorer les infrastructures de la municipalité, de maximaliser leur utilisation, les rendre accessibles à la collectivité en générale;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les élus municipaux acceptent de réserver au CSLP pour les 5 (cinq) prochaines années le terrain du parc des Générations afin de permettre l'installation des exercices et leur utilisation par la collectivité;

ET QUE les élus consentent à la réalisation des travaux de rénovation ou réparation proposés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.7.2 SERVICE DE PAIEMENT PAR INTERAC AU COMPLEXE WHISSELL

1308-400

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir les services de paiement direct à ses contribuables au Complexe Whissell;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services de Marchand Desjardins à cet effet;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les élus municipaux acceptent l'offre de services de Marchand Desjardins pour un contrat de 3 ans pour la location d'un terminal à branchement Internet haute vitesse pour le service de paiement direct aux coûts suivants :

Coûts pour la première année

Location d'un terminal	28 \$ / mois	336,00 \$
200 transactions (max.)	10 \$ / mois minimum	120,00 \$
Transaction supplémentaire	,05 \$ chacune	
Frais de dossier (unique)	50 \$	50,00 \$
Activation (unique)	50 \$	<u>50,00 \$</u>
		556,00 \$ plus taxes

ET des frais d'environ **456,00 \$ plus taxes** seront facturés pour les années subséquentes;

ET QUE la Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Claire Tremblay, ou son représentant, sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à ce service;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 99000 496.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Maire

Sec. Trés.

4.7.3 DEMANDES DU COMITÉ CULTUREL POUR DES TRAVAUX AU MONT ST-JOSEPH

1308-401

ATTENDU QUE le Comité culturel a présenté une demande de versement d'un montant de 5 000 \$ pour défrayer les coûts associés à la restauration du Mont St-Joseph, tels que :

- Barrière à l'entrée principale : 200 – 300 \$
- Peinture pour les clôtures et bancs : 100 \$
- Travaux de restauration des murets : 3 800 \$
- Fleurs/plantes 100 \$
- Terre noire et paillis (3 verges) 100 \$

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil autorisent de libérer un montant de **5 000 \$** pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70290 411.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.7.4 DEMANDE DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE CAMPING CARAVANING DE L'OUTAOUAIS (ARCCO)

1308-402

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de l'Association régionale de camping caravaning de l'Outaouais (ARCCO) pour organiser son assemblée générale annuelle à Saint-André-Avellin du 28 août au 1^{er} septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité accueillera plusieurs visiteurs à l'occasion de cet événement qui logeront dans des véhicules récréatifs (VR);

CONSIDÉRANT QUE l'évènement apporte des retombées économiques très intéressantes pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil appuient la démarche de la ARCCO afin de leur permettre de tenir leur assemblée générale annuelle à Saint-André-Avellin du 28 août au 1^{er} septembre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.7.5 CRÉATION D'UNE RÉSERVE POUR RUES PRINCIPALES

1308-403

ATTENDU QUE le comité Rues Principales a élaboré un projet pour renouveler les enseignes de noms de rues;

Municipalité de Saint-André-Avellin

ATTENDU QUE *planifier et organiser les différents intervenants dans ce dossier demande beaucoup de temps et que l'installation desdites enseignes est reporté au printemps 2014;*

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE *la municipalité crée une réserve d'environ 40 000 \$ pour le projet de Rues Principales;*

ET QUE *la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, est autorisée à faire les transferts budgétaires pour la création et l'utilisation de ladite réserve pour le projet mentionné ci-haut.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.7.6 APPEL D'OFFRES – ENSEIGNES DE NOMS DE RUES

1308-404

ATTENDU QU' *un appel d'offres fut émis le 14 août dernier dans le Journal de la Petite-Nation pour le projet des enseignes de noms de rues chapeauté par le comité Rues Principales;*

ATTENDU QUE *des modifications et instructions spécifiques ont lieu d'être apportées à l'appel d'offres afin que les soumissionnaires soumettent adéquatement une soumission selon notre politique de gestion contractuelle en vigueur;*

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QU' *un document intitulé « Instructions aux soumissionnaires » de même qu'un addenda soient envoyés aux soumissionnaires mentionnant les autres spécificités exigées.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5 CORRESPONDANCE DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Aucune correspondance ne fut soumise à cette assemblée ajournée.

6 VARIA

6.1 MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEURS CIMA+ POUR PLANS ET DEVIS -PAVAGE RANG ST-ANDRÉ

1308-405

ATTENDU QUE *des travaux de pavage dans le rang St-André sont prévus dans le programme de revitalisation avec la taxe perçue des gravières sablières;*

ATTENDU QUE *la firme CIMA+ nous a fait parvenir une offre de services pour les plans et devis au coût de 4 000 \$ plus taxes;*

Municipalité de Saint-André-Avellin

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU les élus acceptent l'offre de services de CIMA+ pour la production des plans et devis pour le pavage du rang St-André au coût de 4 000 \$ plus taxes;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31030 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

6.2 APPEL D'OFFRE POUR LE PAVAGE DU RANG ST-ANDRÉ

1308-406

ATTENDU QUE des travaux de pavage dans le rang St-André sont prévus dans le programme de revitalisation avec la taxe perçue des gravières sablières;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE monsieur Roger Valade, inspecteur municipal, est autorisé à aller en appel d'offres auprès de différents fournisseurs pour l'achat de matériaux et de location d'équipements pour les travaux de pavage du rang St-André.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7 CALENDRIER MENSUEL

Date	Heure	Rencontre
9 septembre 2013	20h00	Assemblée du conseil régulière

8 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1308-408

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

QU' à 22h10, la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

CLAIRE TREMBLAY
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

_____ Maire
_____ Sec. Très.